

# Bulletin Municipal

Édition janvier 2026  
n° 16

# Varennes

# Le message du Maire



## Meilleurs vœux 2026 de Monsieur le Maire



Cher(es)s Varennais(es),

Je vous souhaite à toutes et tous, comme à tous ceux qui vous sont chers, une belle et heureuse année 2026. Qu'elle vous apporte de la joie, des moments de partage et bien sûr la santé.

Je profite donc de cette occasion pour vous confirmer que je ne solliciterai pas le renouvellement de mon mandat. Après 7 ans d'exercice dans la fonction de 1<sup>er</sup> adjoint et 12 dans celle de Maire, je prends la parole une dernière fois dans ce bulletin municipal.

En cette période particulière, il ne faut pas trop parler du passé, ni de l'avenir, ce qui n'est pas simple. Je ferai donc preuve de prudence et de sobriété.

Un maire qui ne se représente pas à sa succession est tenu de respecter les règles de la communication institutionnelle en période pré-électorale : « Est interdit, tout soutien public d'une liste à travers un support institutionnel de la collectivité ou un discours de portée électorale »

Ainsi, c'est en toute transparence, que je vous confie ces quelques réflexions sur les années passées à vos côtés.

J'ai conçu l'action communale comme un moyen d'agir sur notre quotidien, bien sûr, mais aussi sur l'avenir. Dans un village de petite taille, il n'est pas facile d'agir sans les autres communes, les autres collectivités, ou encore les services de l'Etat. Les contraintes réglementaires et l'inertie institutionnelle devenant de plus en plus pesantes.

Le devoir d'être responsable s'impose aussi en étant particulièrement attentif au moindre euro d'argent public engagé. Le fil conducteur est de faire plus de choses, sans trop impacter nos finances communales. Garder un village agréable, où il fait bon vivre, sans augmenter les impôts, avec une méthodologie claire : rechercher les subventions adéquates auprès de l'État, de la région et du département.

J'ai été attentif à notre tissu rural afin qu'il demeure bien présent dans les décisions prises et que l'écart entre notre volonté et les moyens dont nous disposons ne se creuse pas. Je remercie les président(e)s des associations, les bénévoles et toutes les personnes qui donnent de leur temps pour maintenir notre vie locale.

Au cœur de la gestion de la commune, au quotidien, il y a l'humain : les habitants, les agents publics et les élus. Un trio interdépendant sans qui le service public n'existerait pas.

J'ai appris au cours de ces 19 années, sur les collectivités, sur la fonction publique, sur les autres et sur moi-même. J'ai souvent été surpris, parfois déçu, quelquefois amusé parfois agacé. Il est aisément de donner des leçons, de critiquer. Agir est toujours plus complexe. Il faut avoir parfois la capacité de s'adapter, de reconsiderer une position, un projet, une priorité en fonction des aléas, d'une information ou d'une situation nouvelle.

L'engagement d'un élu et à fortiori d'un maire doit être total. On n'en prend pas forcément la mesure lorsqu'on s'engage dans cette voie. J'ai vécu comme un privilège de représenter votre commune en travaillant avec notre équipe municipale avec équité et probité dans l'intérêt général.

Je ne peux évidemment pas clôturer ce dernier mandat sans adresser mes chaleureux et sincères remerciements aux élus du conseil municipal qui ont siégé à mes côtés. Merci à vous tous pour votre soutien, votre participation active, vos éclairages, votre engagement.

Je tiens à remercier chaleureusement, nos agents communaux qui nous offrent un service public de grande qualité avec dévouement et abnégation. Comme vous le savez, sur les petites communes, ils sont amenés à être polyvalents, à s'adapter à toutes les situations. Ils sont beaucoup sollicités dans des domaines divers et variés et parfois même au-delà de leur domaine de compétence, malgré cela, les missions confiées sont toujours menées à bien.

Pour en terminer avec ma mission, les élections à venir, m'incitent à vous rappeler en toute impartialité, combien voter est un acte important – ce droit, nous l'avons conquis progressivement avec le temps.

Souvenons-nous qu'il y a encore soixante-quinze ans, les femmes en étaient privées !

A l'heure où dans de nombreux pays, des femmes et des hommes meurent pour avoir seulement tenté d'exercer ce droit, c'est tout simplement un devoir.



Sur ces bonnes paroles, Je vous adresse de nouveau mes vœux pour une année 2026 pleine de solidarité, de fraternité et de réussite collective.

  
Michel Dugrain

## Bulletin Municipal

### Varennes

n°16 - Janvier 2026

**Directeur de publication**  
Michel DUGRAIN

**Comité de rédaction**  
Conseillers municipaux

**Maquette - Photos**  
Mairie de Varennes

**Impression**  
Imagidée - Loches

Merci à tous,

# SOMMAIRE

## Dans ce numéro :

Le mot du Maire	2-3	<b>La Vie Scolaire</b>	
<b>La Vie Citoyenne</b>			
Élections—Ce qui change	4	L'école de Varennes	11-15
La JDC - La Conciliation	5	Le SIS 5 Communes	16
<b>La Vie Communale</b>			
2025, en chiffres	6	L'APE des 5 Villages	17
Travaux 2025 et pour 2026...	7	Varennes générations	18-19
<b>Se souvenir</b>			
De Cimetière en Mémoire !	8-9	Le Comité des Fêtes—SérénitéÉnergie	20
UNC Mouzay-Varennes	10	Le Syndicat de chasse—Les Maisons de la Dignité	21
<b>Environnement</b>			
		Dans l'eau de la Claire Fontaine	22-23
		Renseignements utiles	24

## CE QUI CHANGE POUR VOTRE COMMUNE

### ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 et 22 mars  
**2026**




8h00 - 18h00



### Bureau de vote :

École - 13 Grande rue Roger Petitbon

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire.

Chaque liste doit respecter la parité avec une alternance de candidats homme-femme sur la totalité de la liste.

## CE QUI CHANGE POUR LES ELECTEURS LORS DU VOTE

Il est désormais INTERDIT sur le bulletin de :

- rayer des noms
- ajouter des noms : pas de panachage
- modifier l'ordre des candidats

**ATTENTION : si ces règles ne sont pas respectées, le bulletin sera alors considéré comme nul et ne sera pas comptabilisé !**

# La JDC



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ



MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT  
SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.



- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

*Vous venez d'avoir 16 ans ?*

Tous les jeunes français, filles et garçons, ont **l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.**

Rendez-vous en Mairie muni d'une pièce d'identité, du Livret de famille et d'un justificatif de domicile



**Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ)**

Contact : [csnj-angers.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-angers.contact.fct@intradef.gouv.fr)

09 70 84 51 51

(Serveur vocal - appel non surtaxé)

L'appli majdc.fr, c'est par ici



## La Conciliation de justice

**Mme QUILCAILLE, Conciliatrice de Justice**

[marie-francoise.quilcaille@conciliateurdejustice.fr](mailto:marie-francoise.quilcaille@conciliateurdejustice.fr) 07 59 64 95 66 sur rendez-vous  
Permanence en Mairie de Ligueil, le 3ème mardi du mois



### La conciliation de justice

Retrouvez nous sur:  
[justice.gouv.fr/conciliateurs.fr](http://justice.gouv.fr/conciliateurs.fr)

#### Qu'est-ce que la conciliation ?

Une évolution de la justice vers un monde apaisé  
La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Un passage obligé lorsqu'un litige surgit  
À moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 euros ou lorsque la nature du litige l'impose (ex: bornage, distance des plantations, certaines servitudes...).

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Elle concerne uniquement les litiges en matière civile.

#### Conflits concernés



- Relations entre bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problèmes de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage
- Litiges relevant du droit rural
- Litiges en matière prud'hommale

Elle ne concerne pas les litiges d'état civil, de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), de conflits avec l'administration.

#### Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

##### Un auxiliaire de justice assuré

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assuré et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général.

##### Comment saisir le conciliateur de justice ?

- 1 sur simple rendez-vous auprès des :
  - Tribunaux
  - Mairies
  - Maisons de la justice et du droit
  - Réseaux France services
  - Associations
- 2 en ligne sur le site conciliateurs.fr.
- 3 par un juge.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.



#### Le déroulé d'une conciliation

Deux chemins mènent à la conciliation

- 1 Conciliation extrajudiciaire  
Le conciliateur de justice peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.
- 2 Conciliation déléguée  
À tout moment de la procédure, le juge peut proposer aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur de justice. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.



#### L'issue d'une conciliation

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice peut rédiger un constat d'accord. Le juge peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

# Section Fonctionnement

Page 6

# Budget 2025

Données arrondies, arrêtées au 5 janvier 2026—sous réserve de modifications

## DÉPENSES

Total de 194 728 €

34 %	Charges à caractère général	68 589 €
38 %	Charges de personnel et frais	77 783 €
24 %	Autres charges de gestion courante	48 176 €
0 %	Charge financière	180 €
0 %	Atténuation de charges et secours	0 €
5 %	Virement section investissement	9 740 €

## RECETTES

Total de 219 920 €

26 %	Résultat reporté	76 515 €
5 %	Produit des services	13 913 €
16 %	Impôts et taxes	48 155 €
31 %	Fiscalité locale	91 315 €
19 %	Dotations	56 546 €
3 %	Autres produits	9 991 €

# Section Investissement

## DÉPENSES

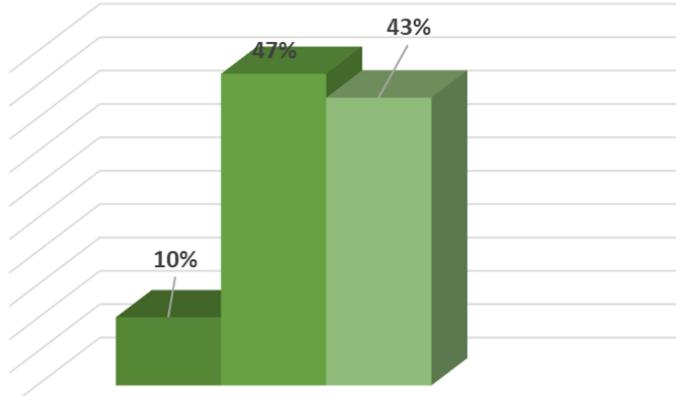
Total de 12 618 €

1 %	Remboursement emprunt	1 223 €
86 %	Solde exécution	74 527 €
2 %	Immo incorporelles	1 496 €
11 %	Immo corporelles	9 899 €
	Création d'un muret	9 899 €

## RECETTES

Total de 85 731 €

10 %	Virement section investissement	9 740 €
47 %	Dotations et fonds divers	44 566 €
43 %	Subventions d'équipement	41 165 €



# Travaux 2025



Comme indiqué dans le bulletin annuel précédent, les travaux engagés pour l'année 2025 ont concerné essentiellement la mairie :

La chaudière ainsi que les radiateurs ont été enlevés, une pompe à chaleur avec des caissons réversibles (chauffage/ climatiseur) ayant été installés précédemment. L'escalier a été réparé. Les toilettes ont été modernisées avec un WC suspendu et meuble vasque.

Les murs ont été repeints dans toutes les pièces principales : entrée, secrétariat, salle de réunion, salle de conseils/mariage à l'étage, WC. La cuisine de la salle de réunion a également été réaménagée pour plus de convivialité et de praticité. L'électricité a été également revue avec la mise aux normes du tableau électrique et des éclairages de secours.

Nous avons fait intervenir les entreprises BIDAULT pour la plomberie et l'électricité, CRD pour la réfection des murs, SARL BOISBOURDIN pour les peintures et EURL THEAUDIERE pour la menuiserie. Nous les remercions pour leur professionnalisme et leur souplesse quant aux exigences de plannings imposés par la mairie.

Après de nombreuses installations cet été de la communauté des citoyens français itinérants sur l'espace du parking et sur l'espace jardin public, le conseil municipal a décidé d'engager des travaux avec la création d'un muret ceinturant le parking par l'entreprise BOUREAU et un merlon de terre par l'entreprise GENG Terrassement et ce afin de les encourager à ne plus stationner sur ces emplacements et les rediriger vers l'aire de petit passage spécialement créée pour un accueil décent et sécurisé (branchement eau, électricité et sanitaires).

Les travaux de rénovation de la mairie d'un montant total de 18 423,60€ ont ainsi été subventionnés à hauteur de 30 % par le Département via le FDSR

## et pour 2026...

Le changement de mandature ne permet pas d'annoncer les choix budgétaires pour l'année à venir, cependant un dossier de subvention (FDSR) a été déposé pour continuer la mise aux normes de la protection incendie, la mairie portant cette responsabilité, un autre dossier (DETR) pour continuer à développer la partie columbarium du cimetière.



# de Cimetière...

Épisode n° 11

Les modes de vie comme les comportements changent. Les cimetières communaux n'échappent pas à cette règle. Ainsi, depuis 2020, date de création de l'espace cinéraire,



Cimetière communal



Espace cinéraire

9 inhumations sur 17 y ont été effectuées et 2 caves-urnes ont été réservées.

Ce qui nous amène à envisager un réaménagement dans cet espace avec l'implantation de 3 caves-urnes et l'ajout d'un étage supplémentaire au columbarium existant (avec demande de subvention à l'appui)

Pour mémoire, nous vous rappelons :

- Que les cimetières communaux sont régis par la législation en cours, le règlement général des collectivités territoriales et le règlement intérieur affiché à l'entrée.
- Que le droit à inhumation dans le cimetière communal est dû :
  - 1) aux personnes décédées sur la commune quelque soit leur domicile
  - 2) aux personnes domiciliées sur la commune quelque soit le lieu de décès
  - 3) aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille située dans le cimetière communal quels que soient leur domicile et le lieu de décès.
- Que le tarif des concessions fixé par délibération du Conseil municipal en date du 16/12/2019 est le suivant, espace traditionnel comme espace cinéraire :

15 ans : 100 €      30 ans : 200 €      50 ans : 400 €      Perpétuelle : 800 €

Il est bien sûr possible de réserver sa concession et son emplacement, selon la place disponible et les conditions ci-avant présentées, et en faisant l'acquisition (la durée de la concession débutant à la date de l'achat)

*RAPPEL : les espaces inter tombes sont à la charge des ayant-droit quant à leur entretien. La plantation de fleurs et d'arbustes dans les allées de service et/ou devant les tombes fera l'objet d'un arrachage systématique.*

Julien DIACRE et  
Jean-Claude DECHARNIA

# en Mémoire !



Constant, Roger, Louis PETITBON

*Un homme de devoirs...*

Constant, ROGER, Louis PETITBON est né le 20 novembre 1915 au lieu-dit Le Bray, commune de SENNEVIÈRES, canton de LOCHES (37), de parents cultivateurs.

0 0 0

Son père, CONSTANT, Louis, Auguste, né à SENNEVIÈRES (37) le 15 novembre 1887, soldat de 1<sup>ère</sup> classe au 414<sup>ème</sup> RI est Mort pour la France, « tué à l'ennemi » le 27 septembre 1918, devant SAINT-SOUPLET-SUR-PY, canton de SUIPPES (Marne).

Suivant jugement du tribunal civil de LOCHES en date du 12 avril 1919, le fils, orphelin de guerre, devient Pupille de la Nation. Selon l'état civil, il est « Adopté par la Nation ».

Brillant élève, en 1934, il entre à l'École Normale de LOCHES, pour 4 années d'études, puis il est nommé instituteur à VARENNES.

Nous perdons sa trace pendant « La Drôle de Guerre ». Pendant ces 10 mois de combat jusqu'à l'Armistice, nous savons qu'il a été titulaire de 3 citations dont l'une à l'ordre de l'armée\*. Sans doute lors d'une permission, il s'est marié. En effet, le 7 décembre 1939, en la Mairie de BUZANÇAIS (Indre), il épousait Marcelle, Geneviève BICHAT.



Revenu dans son école vers juin 1940, proche de la ligne de démarcation, il doit participer activement à la Résistance\*.

Nous le retrouvons début 1944 en tant que Lieutenant de la 32<sup>ème</sup> demi-brigade 4<sup>ème</sup> Compagnie de l'ORA (Organisation de Résistance de l'Armée), ou célèbre Maquis CESARIO.

Sur dénonciation, il est arrêté par la Gestapo à son domicile de l'école de VARENNES le 19 juin 1944, il est transféré à TOURS puis à RETHONDES (Oise) d'où il part le 17 août 1944 pour BUCHENWALD avec 1 175 autres français. Seulement 656 rentreront en 1945.

Il est alors affecté au commando « Neustassfurt » ou « Reh » à 8 km de STASSFURT, usine souterraine dans une ancienne mine de sel à partir de septembre 1944.

Devant l'avance des forces alliées, à partir de janvier 1945, les nazis commencent l'évacuation des commandos vers les Sudètes.

Constant, ROGER, Louis PETITBON, l'enseignant, le patriote, le résistant, l'homme de Devoirs meurt le 17 avril 1945, entre OBERAUDENHEIN et BUCHWITZ, abattu par ses bourreaux SS lors de ce qui s'appelle désormais « Les Marches de la Mort ». **Il n'avait pas 30 ans.**

Varennes garde intacte la Mémoire de Constant, ROGER, Louis PETITBON. Une plaque installée le 23 juin 1946 dans « sa classe » rappelle ce que fut sa vie combattante à des générations d'élèves.

Une autre installée à l'entrée et à la sortie du bourg, inaugurée le 11 septembre 2002 lui est dédiée : Grande rue Roger PETITBON.



\* tous renseignements sur les périodes de sa vie sont les bienvenus. Merci.

Jean-Claude DECHARNIA

# Commémorations

## du 8 mai 1945



Daniel Van Gheluwe, son président, rappelle que la section rassemblant les anciens combattants de Mouzay et Varennes de toutes les guerres, a été créé le 2 mai 1972. Les rangs des anciens combattants des deux grands conflits mondiaux se sont clairsemés. Aussi, à son grand regret et à celui de ses membres, la section Mouzay-Varennes sera dissoute.

*« Je remercie les membres de l'association, les maires des deux communes, les parents, leurs enfants et leurs maîtresses, ainsi que tous ceux qui nous ont accompagnés lors de nos manifestations. »*

*« Je reste néanmoins un ancien combattant et vous invite tous à perpétuer le devoir de mémoire qui incombe à chaque citoyen »*

Daniel V.

## du 11 novembre 1918



### Le 11 novembre dans nos communes :

- **Varennes** : Rassemblement au cimetière, dépôt de bouquets par les Maires des communes, Appel aux Morts, instant de silence, allocution puis visite de la stèle de André Renard, dépôt de bouquet, instant de silence ; visite de l'école, plaque Roger Petitbon, allocution, dépôt de bouquet, instant de silence. Les élèves de l'école de Varennes ont chanté : Enfant de paix ; Félicitations aux enfants ainsi qu'à leurs maîtresses. Les personnes présentes étaient émues. Suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

- **Mouzay** : Rassemblement Place de la Mairie, lever des Couleurs, défilé au cimetière, dépôt de bouquets par les Maires, Appel aux Morts, instant de silence, allocution. Ensuite retour à la salle Paul Bernier avec remise de médaille à Bernard Naulet et vin d'honneur.

Chant préparé et chanté par les enfants de l'école de Varennes

#### Paroles :

*Enfant de paix*

*Je suis un enfant de paix*

*Tends la main et prends la mienne*

*Et ensemble nous ferons*

*Un meilleur monde pour toi et moi*

*Je suis un enfant de paix.*

*Je suis un enfant de paix*

*Of peace shalom*

*Tends la main et prends la mienne*

*Ukuthula*

*Et ensemble nous ferons*

*Un meilleur monde pour toi et moi*

*Je suis un enfant de paix.*

*Cultivons la paix et la non-violence*

*Soyons des enfants de paix*

*Arrêtons la guerre et les injustices*

*Soyons des enfants de paix....de paix*

*Je suis un enfant de paix*

*Sula pace*

*Tends la main et prends la mienne*

*Keamanan*

*Et ensemble nous ferons*

*Un meilleur monde pour toi et moi*

*Je suis un enfant de paix.*

*Enfant de paix*



# L'édito de la Dirlo

Cette année, nous accueillons une nouvelle enseignante : Mme Stéphanie Mongard qui a la classe des CP/CE1 pour un effectif de 24 élèves. Mme Dugrain a la classe des CE2/CM1/CM2 pour un effectif de 28 élèves avec la direction d'école.

Cette répartition administrative ne reflète pas tout à fait la répartition des élèves. Nous avons cette année, un effectif de 9 à 10 enfants du voyage répartis suivant leur niveau scolaire, actuellement sur l'aire de repos du rond-point de notre commune.

Leur scolarité est plutôt régulière, ce dont il faut se féliciter car ils s'intègrent bien aux groupes classe et progressent avec l'appui d'une enseignante dédiée qui vient deux après-midis par semaine.

Cependant, les effectifs restent chargés notamment avec la fermeture du poste d'enseignante de la commune de Mouzay où sont scolarisés les PS/MS/GS.

Karine Dugrain

## Marché de Noël

Merci beaucoup à tous pour notre très beau « petit marché de Noël » qui a eu lieu jeudi 18 décembre.

Les enfants avaient décoré la salle Daniel Van Gheluwe et nous avions de nombreux stands : bien sûr Varennes Générations avec noisettes, nèfles sauvages, grenades et confitures, Viviane avec ses anges en papier et ses magnifiques guirlandes odorantes en branches de sapin, les bijoux de Caroline Mamour, les boissons et sucreries de l'A.P.E., toujours présente à nos côtés et les objets de nos élèves.

Plume, notre cantonnier a vendu des fleurs de la maison.fr et tout cela au profit de la coopérative scolaire de l'école de Varennes !!

Voici notre bilan financier : 510 euros récoltés, merci à tous encore une fois et à l'année prochaine !

L'école de Varennes



# L'activités et sorties de la classe CP-CE1

Depuis septembre les élèves de la classe des CP-CE1 ont fait de nombreuses activités :

- En septembre nous avons **nettoyé la nature** dans les rues de Varennes.
- En octobre nous avons participé à la **Grande Lessive®** (exposition artistique) avec l'école de Mouzay. La classe a découvert un artiste : **Pierre Soulages**.
- La classe a également investi la **semaine du goût**.



(Installation de l'exposition à Mouzay)



(En classe dehors au jardin partagé)

Aurore, du service des eaux de la communauté de communes est venue nous expliquer le **circuit de l'eau**.

Nous avons également investi le **jardin partagé**. La classe y est allée à de nombreuses reprises et notamment une journée entière. Les élèves ont réfléchi à l'organisation du jardin et aux plantes qu'ils aimeraient, ils ont également **planté un marronnier et des bulbes**. C'était un moment très apprécié par tous. A chaque visite au jardin nous avons eu le plaisir de retrouver des bénévoles.

En décembre les élèves ont eu l'occasion d'aller une **journée à Loches**. Ils ont visité et fait des activités à la médiathèque, pique niqué au jardin public et visité le musée Lansyer.

Nous avons aussi préparé le **marché de Noël** de l'école, des parents sont venus nous prêter main forte.



(Plantation du marronnier au jardin partagé)



(Une maman offrant une lecture)



(La classe en pleine fabrication de mendiant et de cartes de vœux)

Organisé  
avec



APE des 5 villages

Les eaux usées viennent : de la douche, des toilettes, de l'évier, du lavabo, de la machine à laver, du lave-linge.

Toutes ces eaux vont dans des tuyaux qui vont dans une station d'épuration. L'eau arrive, elle va dans le poste de relevage.

L'eau est ensuite pompée et monte dans une centrifugeuse.

L'eau va dans le bassin d'aération où les bactéries mangent les pollutions.

L'eau décantée va dans le bassin de clarification.

La boue (les déchets lourds) monte par une sorte d'escalier et redescend dans des bennes aménagées.

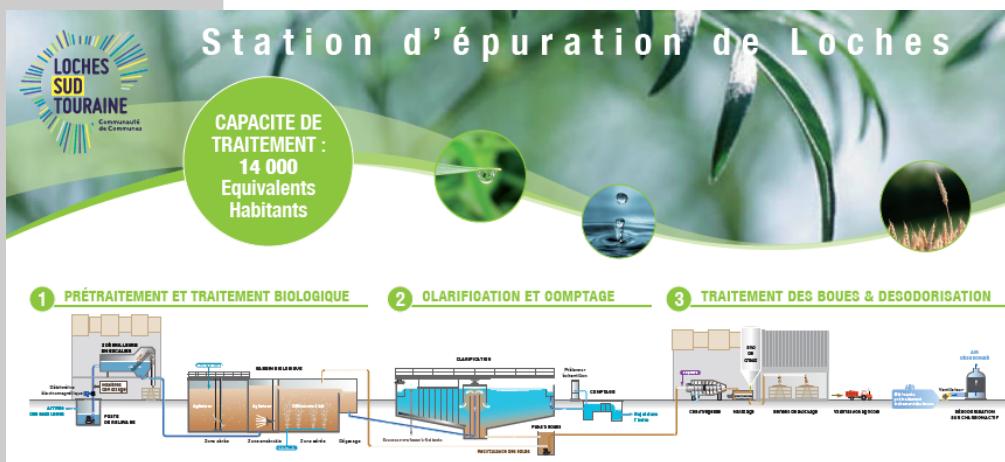
Puis l'eau propre va dans l'Indre, la boue qui est dans les bennes n'est pas perdue, les agriculteurs la prennent et l'épandent dans leurs champs.

J'ai été impressionnée par le premier grand bassin de décantation.

*Louise Desaché*

visite du 25 septembre 2025

#### STATION D'ÉPURATION DE LOCHES

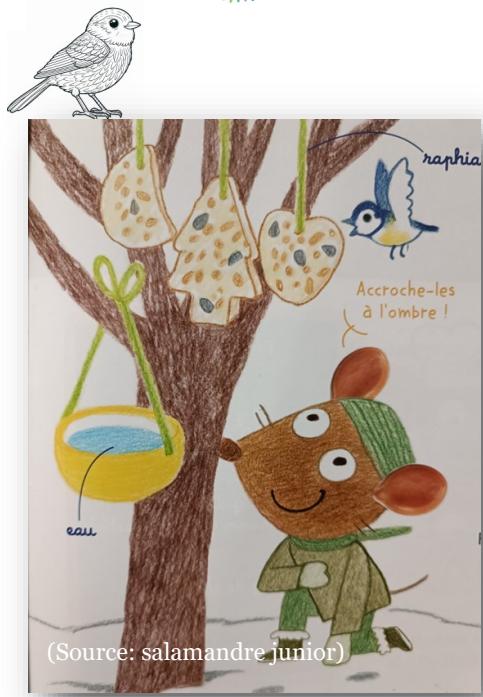


Classe des CP-CE1



### Boules graisse pour les oiseaux

- 1) Faire fondre de la végétaline
- 2) Lorsqu'elle est liquide y ajouter un mélange de graines (non salées)
- 3) Remplir des moules ou emportes-pièces et piquer un cure dent pour faire le trou
- 4) Après avoir laisser refroidir, démouler le gâteau aux graines.



# Soufflerie de verre et confiserie

Sortie du 27 novembre 2025

Organisé  
avec  
Varennes  
Générations

L'école de Marigny



Jeudi 27 novembre nous avons pris le bus jusqu'à Chargé. Nous sommes descendus à la soufflerie de verre. Après nous sommes allés dans l'atelier. Il faisait très chaud ! Le monsieur nous a fait une démonstration. Il a fait : une fleur transparente et un distributeur d'odeurs (traduction : diffuseur à parfums).

Après nous sommes allés dans la galerie où j'ai acheté un collier bleu.

Puis nous sommes allés manger à Chargé.

Ensuite nous sommes allés au parc, pour jouer. Nous avons repris le bus jusqu'à Amboise.

A Amboise nous sommes allés à la confiserie. Nous sommes entrés dans l'atelier où le monsieur a fait une pâte pour les sucettes. Quand la pâte était prête on a fait une sucette chacun.

Ensuite, nous avons été dans la boutique où j'ai acheté 2 sucettes et un paquet de pralines j'ai préféré la confiserie.

Louise Desaché



Patois Tourangeau ???

Qu'est-ce que ?



Réponses aux questions page 20 du  
B.M. n° 15 janvier 2025 :

**ARCAILLER** : voler des fruits des récoltes

**Les ASTOUMACS** : les seins

**BAGOULER** : parler à tort et à travers

**BERDADA** : patatras

**Une ARANTÈLE** : une toile d'araignée

**Se CAMIR** : se cacher

# Impressions végétales

Organisé  
avec



APE des 5 villages

## Matériel :

- des plantes et des fleurs
- 2 x tissus
- une paire de ciseaux
- des planches



- 1) Il faut du tissu, découpez-le, il faut 2 bouts
- 2) Prenez une planche et 1 bout de tissu sur la planche
- 3) Cueillez des plantes et placez-les sur le bout de tissu sur la planche, recouvrez la plante avec l'autre morceau de tissu et mettez sur la planche
- 4) Tapez avec le marteau sur le tissu, tapez fort.  
ATTENTION aux doigts !!!!!!
- 5) Retirez le tissu et voilà votre impression végétale



Enola Beucher



## La litanie des écoliers

*Sainte Hélène*

Faites-moi aimer les élèves.

*Saint Grégoire*

Faite-moi apprendre l'histoire.

*Sainte Claire*

Répare mon équerre.

*Saint Gaston*

Faites de la conjugaison !

*Sainte Clémence*

Faites faire des sciences.

*Saint Jules*

Faites faire du calcul.

*Saint Xavier*

Prenez nos cahiers.

*Sainte Nicole*

Embellissez mon école.

*Sainte Irénée*

Faites nous apprécier les dictées !



## La litanie des dictées

*Sainte Salomé*

Donne-nous des cahiers de dictées.

*Sainte Lisa*

Donne-nous des bons résultats !

*Sainte Lison*

Prêtez-moi des crayons !

*Sainte Julie*

Faites qu'on réussisse.

*Sainte Juliette*

Donne-nous des découvertes !

*Saint Simon*

Faites qu'on n'ait pas de leçons !



# Syndicat Intercommunal Scolaire de Mouzay-Vou-Ciran-Varennes-Esves le Moutier

## Organisation et missions

Le Syndicat Scolaire est représenté par 3 délégués de chacune de nos communes. **Un président et 4 vice-présidents** sont élus par ses 15 délégués.

Le SIS a pour missions de gérer et d'administrer les temps périscolaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Le budget mis à disposition par les communes doit permettre d'assurer la restauration, le service du transport ainsi que le recrutement et la gestion des agents travaillant au sein de chaque école (ATSEM, personnel de cantine et accompagnatrice du transport scolaire)



## Les écoles et les cantines

**64 élèves** et 23 enfants du voyage sont accueillis pour cette année scolaire 2025 / 2026

**L'école maternelle** se situe à **Mouzay** où 20 élèves et 12 enfants du voyage sont scolarisés de la **Petite à la Grande Section**, en 1 classe.

Carine et Élisa sont les ATSEM auprès de vos enfants sur le temps scolaire, accompagnées de Noémie qui gère le repas du midi à la cantine.

Est proposée aux enfants de notre regroupement, une prestation de restauration scolaire de qualité comportant 50 % de produits durables, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique au minimum.

**L'école élémentaire** se situe à **Varennes** où 44 élèves 11 enfants du voyage sont scolarisés du **CP au CM2**, en 2 classes : CP / CE1 et CE2 / CM1 / CM2.

Sylvie gère les repas de cantine accompagnée par Marie, qui assure la surveillance de cour.

## La garderie

Marie et Sylvie accueillent les enfants à la **garderie** située à **Vou**, dans les locaux de l'ancienne école :

le matin de 7h00 à 8h55 et le soir de 16h25 à 19h00.



Pour bénéficier des services du **Syndicat Intercommunal Scolaire du RPI Mouzay-Ciran-Vou-Varennes-Esves le Moutier**, les élèves doivent être inscrits auprès du secrétariat du SIS, situé en

**Mairie de Varennes**, joignable au **02 47 59 04 32**  
[contact@sis5communes.fr](mailto:contact@sis5communes.fr)

Le secrétariat vous accueille les lundis et jeudis de 8h à 12h et de 14h à 17h, les mardis et vendredis de 8h à 12h et le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 8h à 12h, fermé les mercredis.



# NOUVEAU

Le SIS s'est doté d'un site internet !

Rdv à l'adresse :

<https://sis5communes.neopse-site.fr/fr/>



Découvrez  
le **portail Famille** pour  
gérer vos inscriptions  
garderie et cantine !





## APE des 5 villages

### VENTES

- Fromages
- Saucissons
- Brioches
- Jus et compotes de pommes
- Pascault
- Dessins d'école
- O3Agri

### CONVIVIALITE

- Nuit de la lecture à la Bibliothèque de Mouzay
- Remise du livre de fin d'année à chaque élève
- Troc de plants
- Atelier vannerie
- Marché de Noël de l'école de Varennes

### SORTIES

- Journée Internationale de la Forêt en forêt de Loches (Ecole de Mouzay)
- Caserne des pompiers à Ligueil (Ecoles de Mouzay et de Varennes)
- La station d'épuration à Loches (Ecole de Varennes)

### JARDIN

- Mise en place du cabanon, des allées, des cuves, des bancs et des composteurs
- Interventions de la LPO (sensibilisation, fabrication) et de Nathalie B. (teintures végétales)
- Ecole de Varennes

Bureau : Jeanne Landry - Karine Lahoreau - Elise Anjubeault  
Contact : ape5villages@laposte.net

Participez au

## TROC DE JARDIN

Samedi 25 avril 2026 de 9h à 12h  
Jardin partagé, Rue du Lavoir, 37600 Varennes  
Echanges et dons de plants, boutures...  
Don d'outils. Ouvert à tous  
GRATUIT / SANS INSCRIPTION

26 avril 2025  
Troc de jardin



# Varennes Générations

Tout ce qui crée du lien est Nôtre

## CM 2 !

Édito n° 14 - Hiver Printemps 2025/2026

**édito**

C'est en effet l'âge de notre Association Intergénérationnelle.

C'est aussi l'âge des gars et des filles que j'ai vu épanouis lors de notre dernière sortie en Val d'Amboise. Comme l'étaient aussi les CP/CE1 et les CE2/CM1 en ce 27 novembre.

Merci à Karine et Stéphanie, les 2 maîtresses d'école, pour leur investissement intergénérationnel.

Malgré la dénatalité et la disparition des effectifs, quelques soient les raisons, bonnes ou mauvaises évoquées par les parents, faisons tous en sorte que vive longtemps notre école publique rurale.

Fraternellement, Le Président,

## Nouveau bureau

(AG du 29 mars 2025)

Président : Jean-Claude DECHARNIA  
Secrétaire : Viviane CRECHET  
Trésorière : Yvonne ALIZON

Vice-président : Pascal ROCHE  
Secrétaire adjoint : Henri DETROUSSEL  
Trésorier adjoint : Michel PIERRAT

# 2025

# en images



19 mai 2025 VILLANDRY



Avec

### Varennes Générations

VIVEZ et FAITES VIVRE  
VARENNES

Adhésion et  
Contact :

La Vie associative



# Varennes Générations

Tout ce qui crée du lien est nôtre

## Éphéméride 1er semestre 2026

DÈS MAINTENANT

Pensez à bien retenir les dates

Réservez à l'avance

Affichez cette éphéméride

### Lundi 2 Février

14h-16h Salle des Fêtes de BCTZ-LE-CHÂTEAU

### Lundi 2 mars

9h30 Espace Ligéria à MONTLOUIS/LOIRE



### Lundi 16 mars

9h30 à LIGNERCS de TOURAINE

### Samedi 28 mars

Salle du Relais de VARENNES,  
de 9h30 à 18h30



### Dictée et Quiz GMFT

Dans les secteurs

Co-voiturage

### Assemblée Générale

Génération Mouvement - Fédération de Touraine

Président / Secrétaire /  
Trésorière  
Co-voiturage

### Finale départementale Dictée et Quiz GMFT

Co-voiturage

### Assemblée Générale Varennes Générations

9h30 / 10h30 Accueil / Café/Viennoiseries

10h30 / 12h Assemblée Générale VARENNES GÉNÉRATIONS

À partir de 12h30

### Repas de Printemps

17h Goûter



Pour adhérent(e)s  
et Invité(e)s



## les Balades Nature des Mercredis de Printemps

À partir du mercredi 1er avril 2026

01 avril	Forêt domaniale de LOCHES (Pas aux Ânes)
08 avril	LE LOUROUX Etang (Migrateurs)
15 avril	LE LOUROUX Etang (Migrateurs)
22 avril	Forêt communale de TOURS/PRCUILLY (Muguet)
29 avril	Forêt communale de TOURS/PRCUILLY (Muguet)
06 mai	Forêt domaniale de LOCHES (Orphonds)
13 mai	Eperon Barré de Murat à FERRIÈRE-LARÇON (Orchidées)
20 mai	Eperon Barré de Murat à FERRIÈRE-LARÇON (Orchidées)
27 mai	Les Prairies du Roy LOCHES/BEAULIEU (Espace nature)
03 juin	Marais de CHÉDIGNY (Espace nature)
10 juin	Les Prairies du Roy LOCHES/BEAULIEU (Espace nature)
17 juin	Forêt domaniale de LOCHES (Champignons)
24 juin	Forêt domaniale de VERNUIL/INDRE (Champignons)



Départ 14h  
(12h si pique-nique)

Co-voiturage

Rendez-vous  
Place de l'ancienne gare  
(devant le Silo) à Varennes

Contact JC 06 30 02 81 57



Entrée libre / Co-voiturage  
Plateau repas

### Courant mai

Date et lieu à déterminer



### Sortie ludique et pédagogique

avec CP/CE1 CE2/CM1/CM2 de l'école de Varennes

### Vendredi 12 juin

À partir de 9h30,  
CHAVIGNES

### Fête de l'Amitié

Génération Mouvement - Fédération de Touraine

Bonne année à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles et amis. Prenez toujours soin de vous !

.....La Vie associative

Fraternellement, Le Président

# VARENNES

## • COMITÉ DES FÊTES •

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2026 !



N'hésitez pas à nous faire connaître si vous souhaitez nous rejoindre :

[cdfvarennes37@gmail.com](mailto:cdfvarennes37@gmail.com)

## Sérénit'energie

Contact : [serenitenergie37@gmail.com](mailto:serenitenergie37@gmail.com)

Le Qi Gong à Varennes

Cours de Qi Gong de Varennes,

tous les lundis soirs de 17h à 18h,

salle Daniel Van Gheluwe

Cette année, nous avons 8 adhérents, de Ciran, Saint-Senoch et Varennes. Le bouche à oreille a fonctionné car de nouvelles personnes sont venues nous rejoindre pour cette activité relaxante et conviviale.

N'hésitez pas à venir essayer à n'importe quel moment de l'année, vous serez les bienvenus.

D'autres cours sont proposés à la Maison des Associations de Loches :

les mercredis de 16h00 à 17h00 et de 17h15 à 18h15

Tous nos vœux pour cette année nouvelle placée sous le signe du Cheval de Feu 2026 !



# LE SYNDICAT DE CHASSE

## Composition du syndicat

Président : Jean-Michel POITEVIN

Trésorier : Rémi SIZUN

Secrétaire : Fabien BIDAULT

Vice-président : Nicolas LEMPESEUR

Trésorier adjoint : Frédéric LEMPESEUR

Secrétaire adjoint : Thomas LEMPESEUR

17 « actionnaires » composent le syndicat pour une superficie de 510 ha

La chasse est pratiquée les samedis (1 fois par mois) et dimanches, de la mi-septembre au 28 février. Toujours signalée par des panneaux sur les routes et chemins communaux pour les chasses en battues.

C'est aussi, son **Concours de Boules sur invitation, où les habitants de la commune sont invités**. Cette année, belle réussite pour une nouvelle formule (concours sur la journée).

**Date prévue : début juin 2026**

Le syndicat présente ses meilleurs vœux pour cette année 2026 à toutes et à tous.



Pour tous renseignements (piégeage, etc) s'adresser à **Jean-Michel POITEVIN au 06 32 42 20 39**



Association  
**LES MAISONS  
DE LA DIGNITÉ**

## Café associatif

Rendez-vous chaque mercredi

**De 11h à 17h**

Boissons chaudes, boissons froides, goûter.

Jeux de société, belote...



### Ses objectifs :

Construction de deux maisons sur son terrain pour loger des travailleurs en situation de mal logement.

Développer les activités du café associatif : permanence inter-associatives le vendredi pour collaborer sur des projets communs.

Venez vous divertir et partager des moments conviviaux : petit déjeuner amélioré, boissons chaudes, goûter Belote, jeux de société.

Plus d'informations au 06 62 84 71 80

Nous écrire : [lesmaisonsdeladignite@gmail.com](mailto:lesmaisonsdeladignite@gmail.com)

# An VII

## Dans l'eau de la Claire Fontaine ...

Même si l'eau y est toujours aussi claire, elle n'en est pas moins toujours aussi polluée (BM n° 12, page 20 de 2022) en particulier par l'Atrazine dont l'utilisation a pourtant été interdite en France et dans l'Union Européenne en 2003.

Plus de 20 ans après cette interdiction, nous observons une rémanence de cette substance non seulement dans les sources, les rivières et les sols mais maintenant dans les captages alimentant l'eau que nous buvons.

Ainsi, dans la note d'accompagnement de la facture d'eau 2025 concernant la zone de distribution de CIRAN (1 531 personnes sur 5 communes : CIRAN, ESVES LE MOUTIER, MOUZAY, VARENNES et VOU) « Quelle eau buvez-vous ? » en 2024, l'indicateur global de qualité établi par l'Agence Régionale de Santé (ARS) est C. Soit une eau de qualité insuffisante (pour mémoire, indicateur 2023 : A = eau de bonne qualité) et des dépassements réguliers de la limite réglementaire quant aux « pesticides et métabolites pertinents ».

En particulier parmi ces substances : l'atrazine déséthyl désisopropyl et la chlorotiazole desphényle (0,13 microgrammes par litre alors que le maximum réglementaire pour chaque substance est de 0,10 microgrammes) attirent notre attention.

Sachant qu'actuellement en France, selon le Ministère de la Santé, environ 60 000 personnes seraient privées d'eau potable, que plusieurs communes rurales, dans les Ardennes, la Meuse, et les Vosges sont touchées, en particulier par les PFAS

(composés per fluorés)

Les fameux « polluants éternels » dont la recherche devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; nous devons rester particulièrement vigilants.

Nous adresserons un courrier en ce sens à la CCLST qui assure l'exploitation du réseau de production et distribution de l'eau.



J-C DECHARNIA,  
Délégué à la commission  
« Rivières et ENS »  
de la CCLST



# L'étang chimérique !\*



Dans le bulletin municipal n° 15 de janvier 2025, pages 22 et 23, nous vous avions présenté un projet de reconversion ou de maintien du plan d'eau de VARENNES en requérant votre avis, avant délibération du Conseil municipal.

Les avis reçus nous ont confortés dans le nouveau projet de création d'une zone humide avec 2 mares, en lieu et place du plan d'eau dont l'alimentation s'avère aléatoire compte-tenu du réchauffement / dérèglement climatique.

Ainsi, dans sa délibération du 16 janvier 2024, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal donnait un avis favorable à ce projet sous réserve des conditions suivantes :

- > Augmentation de la superficie de la mare principale à 1 500 m<sup>2</sup> (au lieu de 1 000 m<sup>2</sup>) permettant de dégager du remblai pour amoindrir l'apport.
- > Réintroduction des alevins dans le parcours reméandré de l'Estrigueil.

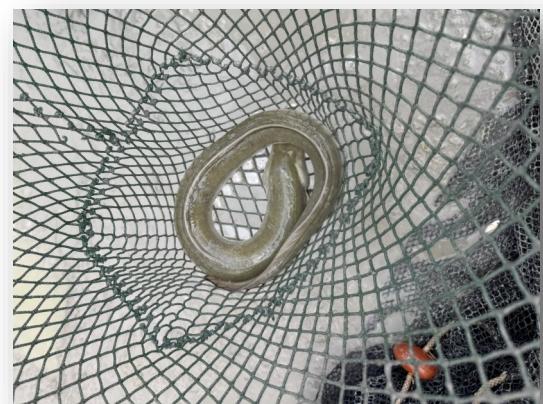
La sécheresse et les pics de chaleur de début d'été 2025 nous ont amenés, le vendredi 18 juillet à 11h, à effectuer une pêche de sauvegarde en urgence avec la logistique de la Fédération de Pêche 37 (merci à Damien BUZANCE et à son équipe) ainsi que l'aide de la CCLST, des Conseillers et de l'employé municipaux présents.

Les 170 kg de poissons pêchés \*\* ont été acheminés à l'étang des Chétauderies (commune de LIGUEIL) et ainsi sauvegardés.

Depuis cette pêche et l'à sec qui a suivi, rien n'est advenu (hormis à ce jour en raison des crues, un semi remplissage de l'étang)

Il semblerait que tout ou partie de l'étude initiale de faisabilité ait été remise en cause par la CCLST et qu'un nouveau bureau d'études « plancherait » sur ce sujet à partir de février 2026.

Affaire à suivre et qui requiert plus que jamais notre vigilance...



\*Un clin d'œil à Léo FERRÉ et surtout à Stéphanie

\*\* 150 kg de carpes (2/3 miroir, 1/3 communes), 20 kg de carassins + 1 Amour Blanc, 2 anguilles argentées remises en rivière

Jérôme SAINTAGNE et J-C. DECHARNIA



# La Mairie de Varennes

1 place de la Mairie 37600 VARENNES

02 47 59 04 32 mairie@varennes37.fr

www.mairie-varennes37.fr

**Le secrétariat de Mairie vous accueille,**

Lundi et Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et vendredi de 8h à 12h

1er samedi du mois de 8h à 12h Fermé le mercredi



## SIS 5 COMMUNES

(MOUZAY-CIRAN-VOU-VARENNES-ESVES LE MOUTIER)

Secrétariat en Mairie de Varennes

contact@sis5communes.fr

<https://sis5communes.neopse-site.fr/fr/>

## Associations

### A.P.E. des 5 Villages

Présidente : Jeanne LANDRY

ape5villages@laposte.net

### Comité des Fêtes

Président : Julien JOUBERT

cdfvarennes37@gmail.com

### Maisons de la Dignité

Présidente : Fatima MEDJAHED

lesmaisonsdeladignite@gmail.com

### SérénitÉnergie

Contact : Karine DUGRAIN

serenitenergie37@gmail.com

### Syndicat de Chasse

Président : Jean-Michel POITEVIN

06 32 42 20 39

### Varennes Générations

Président : Jean-Claude DECHARNIA 06 30 02 81 57

## Gîtes

### Moulin de la Chaussée

07 70 19 23 87

moulindelachaussee@gmail.com

## Assistante Maternelle

### Claire CHAUMONT

6 rue de la Pichaudière

02 47 94 05 69 / 06 09 08 91 16

## Services et Artisans

### AGRIAL Coopérative agricole

1 imp de la Gare 02 47 91 13 63

### ALDEVAT SARL Paul Simon

Hypnose-Magnétisme-Soins énergétiques

07 88 60 73 30

### BIDAULT Michel Électricité Plomberie

1 Le Mazery 02 47 92 33 17

### Carrières MORIN

4 La Rocherie 02 47 92 76 01

### Château de St Senoch

chateaudesaintsenoch.com

### DELFORGES Taxis

02 47 91 57 07

### Domaine de Miya Elevage de chiens

3 La Minardièvre 06 10 92 43 93

### Domaine de la Rocherie

Elevage de Chiens

2 La Rocherie 02 47 92 37 43

### NICOLAS SIGNALISATIONS

1 Les Ratelleries 02 47 92 38 39

### TOREAU Laurence Service animalier

2 place des Iris 06 80 33 43 39

Renseignements utiles

